

CONSEIL MUNICIPAL DE MARGON

PROCES VERBAL

SEANCE DU 15 MAI 2018

Convocation en date du 03/05/2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze du mois de mai, le Conseil Municipal de MARGON dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 heures, sous la présidence de Philippe RUHLMANN - Maire.

Maire	Monsieur	Philippe	RUHLMANN	présent
Adjoint	Monsieur	Dominique	FRANCHET	présent
Adjointe	Madame	Bénédicte	ROUAULT	présente
Adjoint	Monsieur	Claude	LEPROVOST	présent
Adjointe	Madame	Valérie	TRIVERIO	présente
Conseiller municipal	Monsieur	Claude	SAISON	présent
Conseiller municipal	Monsieur	William	BOTINEAU	présent
Conseillère municipale	Madame	Monique	MORTIER	présente
Conseiller municipal	Monsieur	Marc	PASQUIER	présent
Conseillère municipale	Madame	Annick	NEVEU	présente
Conseiller municipal	Monsieur	Emmanuel	TRAPENAT	présent
Conseillère municipale	Madame	Nathalie	GOURCI	présente
Conseillère municipale	Madame	Sylvie	CHERON	présente
Conseiller municipal	Monsieur	Stéphane	COURPOTIN	présent
Conseillère municipale	Madame	Edwige	VEDIE	présente

Le quorum étant atteint, Philippe RUHLMANN déclare la séance ouverte.

Bénédicte ROUAULT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Litige MARPA - Rendu du jugement du TA d'Orléans
- Demande de mise à disposition de l'ESC pour conférence bioéthique
- Projet Maison Assistantes Maternelles (MAM)
- Projet skate park 2018
- Projet de plateau surélevé carrefour Lotissement Cour Jovet/Cour Bissac/Flamandière
- Projet d'acquisition bâtiment et parking avenue de l'Arcisse
- Point CdC
- Rapport Conseil d'Ecole
- Tarifs repas restaurant scolaire
- Tarifs garderie périscolaire
- Tarifs TLPE 2019
- Point projet création commune nouvelle
- Questions diverses

LITIGE MARPA - RENDU DU JUGEMENT DU TA D'ORLEANS

Claude LEPROVOST donne lecture du jugement sur le « fond » rendu par le Tribunal Administratif d'Orléans concernant la réparation des désordres affectant la MARPA :

La Commune obtient :	<u>378 575,69 €</u>
Réparation des préjudices résultant des désordres affectant la chaudière	124 158,34 €
Réparation des préjudices résultat des désordre affectant Les SOLS	45 864,71 €
Réparation des préjudices résultat des désordre affectant la ventilation et les centrales de traitement d'air	149 453,13 €
Les dépens	29 825,37 €
Les dépens	26 274,14 €
Au titre de l'article L.761-1 du code de la justice administrative	3 000,00 €

Claude LEPROVOST informe que ce jugement peut faire l'objet d'un appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes dans les 2 mois de sa notification.

#### DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE L'ESC POUR CONFERENCE BIOETHIQUE (Délibération 1-15/05/2018)

Philippe RUHLMANN explique qu'il a été saisi d'une demande de mise à disposition de l'Espace Socioculturel par la paroisse de St Lubin du Perche pour le samedi 2 juin prochain pour une conférence sur la bioéthique.

Philippe RUHLMANN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette mise à disposition, sachant que quelle que soit la décision, celle-ci s'appliquera à toutes les demandes portant sur ce même sujet de société

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à :

- 9 voix pour
- 3 abstentions
- 3 non exprimés

#### PROJET MAISON ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Philippe RUHLMANN reçoit à nouveau les porteuses de projet de la maison d'assistantes maternelles (MAN) le 22 mai prochain.

Philippe RUHLMANN rappelle que le 2<sup>ème</sup> lot du terrain de l'avenue de l'Arcisse est tout à fait approprié pour recevoir un tel projet.

Philippe RUHLMANN précise que pour obtenir les différents financements la Commune doit être Maître d'Ouvrage. Le bâtiment étant ensuite mis à disposition des assistantes maternelles moyennant un loyer.

#### PROJET SKATE PARK 2018

Dominique FRANCHET informe le Conseil Municipal qu'une seule offre a été déposée dans le cadre du MAPA concernant la réfection complète du skate park. Il propose de retenir la candidature afin d'engager la phase négociation.

Le Conseil Municipal valide cette proposition, l'attribution du marché sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

- SKATE PARK 2018 - DEMANDE SUBVENTION CAF (Délibération 2-15/05/2018)

Philippe RUHLMANN propose de solliciter le financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement du projet de création du skate park dont le coût prévisionnel

s'élève à : 148 425 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Philippe RUHLMANN ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Que le plan de financement s'établit à ce jour comme suit :

DETR	14,16%	21 020,00 €
CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE	30,00%	44 527,50 €
DEPARTEMENT - FDI plafonné à 30% de 100 000 €	20,21%	30 000,00 €
CAF	10,00%	14 842,00 €
<b>Total financements sollicités</b>	<b>74,37%</b>	<b>110 389,50 €</b>
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	25,63%	38 035,50 €
<b>Montant total du projet</b>	<b>100,00%</b>	<b>148 425,00 €</b>

#### PROJET DE PLATEAU SURELEVE CARREFOUR LOTISSEMENT COUR JOUVET/COUR BISSAC/FLAMANDIERE (Délibération 3-15/05/2018)

Philippe RUHLMANN indique qu'après avoir observé divers aménagements et après avoir pris l'avis des Services Départementaux des Routes, la mise en place de chicanes pour sécuriser la sortie du lotissement de la Cour Jovet ne semble pas adaptée.

Philippe RUHLMANN propose le plan de LUSITANO Ingénierie présentant la construction d'un passage surélevé.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Philippe RUHLMANN pour avancer dans le projet.

#### PROJET D'ACQUISITION BATIMENT ET PARKING AVENUE DE L'ARCISSE (Délibération 4-15/05/2018)

Philippe RUHLMANN expose qu'il a présenté la proposition d'achat à 200 000 € (les frais notariés étant à la charge de la Commune), telle que fixée par délibération 3-11/04/2018, pour l'acquisition du bâtiment et du parking avenue de l'Arcisse aux Consorts GUSTAVE.

Philippe RUHLMANN annonce que les vendeurs, après réflexion, n'ont pas accepté cette offre mais font une nouvelle proposition à 205 000 €.

Après débat, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- Décide l'acquisition du bâtiment (atelier et bureau étage) ainsi que le parking adjacent au prix de 205 000 € ;
- dit que les frais notariés sont à la charge de la Commune ;
- donne tous pouvoirs à Philippe RUHLMANN ou son représentant pour signer l'acte à intervenir.

#### POINT CDC

Dominique FRANCHET indique que le chantier « Vallegrain » se déroule dans de bonnes conditions et dans l'enveloppe financière prévue.

D'autre part, Dominique FRANCHET annonce que la CdC a donné un accord de principe à un projet de ferme photovoltaïque de 10 HA sur la zone de l'Aunay - route de St Pierre La Bruyère – propriété de la CdC. Dominique FRANCHET précise que le projet est porté par une SEM (Société d'Economie Mixte) dans laquelle le Syndicat Territoire d'Energie est actionnaire ; cette ferme pourrait produire jusqu'à 4 ou 5 MW d'électricité soit l'équivalent de la consommation électrique de 3250 habitants et pourrait constituer 26 000 € de recette annuelle

pour la CdC.

## RAPPORT CONSEIL D'ECOLE

Sylvie CHERON fait le compte rendu des différents points abordés :

- Voyage à Paris : le Conseil d'Ecole a de nouveau remercié la Commune pour son implication dans ce projet ;
- Ecole à 4 jours : M. BOUCHU a annoncé l'accord de la DSDEN pour un retour à une organisation hebdomadaire du temps scolaire sur 4 jours sous réserve :
  - o De l'organisation des transports (problème à régler entre la Mairie et la CdC)  
→ Mme CHOISIER est chargée de prendre contact avec la CdC
  - o De l'information des familles (conjointement mairie/école et représentants des parents).
- Prévision des effectifs et répartition :
  - o Maternelle TPS – PS – MS : 15
  - o GS – CP : 22
  - o CE1 – CE2 : 17
  - o CM1 – CM2 : 19

Se pose la question de l'accueil de 2 à 4 élèves de CM2 de Coudreceau, afin d'éviter une classe à 4 niveaux dans cette Commune, M. BOUCHU a précisé que les effectifs de CM2 de Margon le permettaient ; cependant certains points restent à éclaircir ;

  - o Travaux pour les prochaines vacances :
    1. Refaire la peinture du préau de l'élémentaire qui pourrait être agrémenté d'une fresque peinte par les élèves de l'école et d'un « mur d'escalade » ;
    2. Abattre la cloison de la classe de CE1-CE2 pour agrandir la salle de classe.

## TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE RENTREE 2018/2019 (Délibération 5-15/05/2018)

Philippe RUHLMANN demande au Conseil Municipal de fixer le tarif du repas pour l'année scolaire 2018/2019.

Il rappelle que le tarif pour l'année scolaire 2016/2017 et 2017/2018 était de 3 € ; la facturation des repas couvre uniquement l'achat des denrées alimentaires et en aucun cas les frais de personnel, de fonctionnement et de structure.

Philippe RUHLMANN propose d'augmenter de 0,10 € pour la rentrée prochaine soit 3,10 € le repas pour les enfants/adultes inscrits au restaurant scolaire et 3,60 € le tarif pour les repas occasionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

## TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE RENREE 2018/2019 (Délibération 6-15/05/2018)

Philippe RUHLMANN demande au Conseil Municipal de fixer le tarif du service périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019 sachant qu'avec le retour de l'école à jours les activités périscolaires du mardi disparaissent.

Pour mémoire, Philippe RUHLMANN rappelle les tarifs 2017/2018 :

- Service périscolaire :
  - o matin de 7h30 à 8h50 10€ par enfant/année scolaire
  - o soir de 16h20 à 18h15 sauf le vendredi 17h30 15€ par enfant/année scolaire

Si 3 enfants d'une même fratrie fréquentent le service périscolaire de l'école Robert Doisneau, gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de cette famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir pour l'année scolaire 2018/2019 les tarifs N-1.

#### TARIFS TLPE 2019 (Délibération 7-15/05/2018)

Philippe RUHLMANN rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2015 instituant sur le territoire de la Commune la TLPE et fixant les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il précise que bien que cette délibération prévoit une indexation annuelle automatique de l'ensemble des tarifs, une circulaire du Ministère de l'intérieur de juillet 2016, rappelle que le principe de libre administration des collectivités territoriales implique que les collectivités prennent une délibération pour les décisions financières et fiscales les concernant, même dans le cas où les évolutions tarifaires seraient prévues sur une trajectoire pluriannuelle par la loi.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs de droit commun pour l'année 2019, à savoir :

- S'agissant des enseignes :
  - o Exonération des établissements dont la superficie cumulée est inférieure à 7 m<sup>2</sup> ;
  - o 15,70 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 7 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> ;
  - o 31,40 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup> ;
  - o 62,80 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.
  
- S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes :
  - o 15,70 €/m<sup>2</sup> pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
  - o 31,40 €/m<sup>2</sup> pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup> ;
  - o 47,10 €/m<sup>2</sup> pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
  - o 94,20 €/m<sup>2</sup> pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

#### POINT PROJET CREATION COMMUNE NOUVELLE

Philippe RUHLMANN rappelle qu'une nouvelle rencontre avec les représentants élus des Communes de Brunelles et Coudreceau a lieu ce mardi 15 mai à 20 h. Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale sera présente pour faire le point sur les possibilités d'évolution du scolaire ainsi que Monsieur le Sous-Préfet en tant que représentant de l'Etat.

Philippe RUHLMANN signale qu'un article de l'Action donne des précisions sur la position de la Commune de Champrond-en-Perchet.

#### QUESTIONS DIVERSES

Philippe RUHLMANN annonce l'ouverture d'un nouveau commerce à Margon, le V&B le 17 juin prochain.

Dominique FRANCHET avertit que les propriétaires du hameau de « Ozée » ont reçu à tort des factures concernant l'assainissement individuel, suite à une erreur de facturation de la CdC. Claude LEPROVOST demande à ce qu'une information soit faite auprès de ces administrés qui attendent depuis plusieurs années la mise en place de l'assainissement collectif, chantier qui est reporté d'année en année compte tenu des faibles capacités d'investissement du SIACOTEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif).

Emmanuel TRAPENAT signale que lors de la dernière réunion du BASEL, il a été annoncé le raccordement du 2ème plan d'eau au 1<sup>er</sup>. Emmanuel TRAPENAT regrette de ne pas avoir réussi à s'exprimer lors de cette réunion, Monique MORTIER indique qu'elle s'est fait l'interprète de sa question qui concernait une haie à tailler.

Emmanuel TRAPENAT émet le souhait de démissionner du BASEL, ce point pourra être mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Claude LEPROVOST fait part de la candidature de la Commune de Margon pour bénéficier du WIFI européen gratuit sur toutes les places publiques, la candidature a été déposée ce jour à 13 h 11, réponse dans un ou deux mois.

La séance est levée à 19 h 33.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 15 mai 2018 :

1. demande de mise à disposition de l'ESC pour conférence bioéthique (*délibération 1-15/05/2018*)
2. skate park 2018 - demande subvention caf (*délibération 2-15/05/2018*)
3. projet de plateau surélevé carrefour lotissement Cour Jovet/Cour Bissac/Flamandière (*délibération 3-15/05/2018*)
4. projet d'acquisition bâtiment et parking avenue de l'Arcisse (*délibération 4-15/05/2018*)
5. tarifs repas restaurant scolaire rentrée 2018/2019 (*délibération 5-15/05/2018*)
6. tarifs garderie périscolaire rentrée 2018/2019 (*délibération 6-15/05/2018*)
7. tarifs TLPE 2019 (*délibération 7-15/05/2018*)

Monsieur	RUHLMANN	Philippe	
Monsieur	FRANCHET	Dominique	
Madame	ROUAULT	Bénédicte	
Monsieur	LEPROVOST	Claude	
Madame	TRIVERIO	Valérie	
Monsieur	SAISON	Claude	
Monsieur	BOTINEAU	William	
Madame	MORTIER	Monique	
Monsieur	PASQUIER	Marc	
Madame	NEVEU	Annick	
Monsieur	TRAPENAT	Emmanuel	
Madame	GOURCI	Nathalie	
Madame	CHERON	Sylvie	
Monsieur	COURPOTIN	Stéphane	
Madame	VEDIE	Edwige	